



Communiqué

le 27/02/2018

SPP-SPV : un modèle en péril ?

Depuis des années, le SNSPP-PATS dénonce l'abus qui est fait, concernant l'utilisation des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), notamment sur les gardes postées quotidiennes.

Depuis des années, nous dénonçons le fait d'utiliser les SPV en lieu et place des sapeurs-pompiers professionnel (SPP), plutôt qu'en soutien de ces derniers dont certains peuvent dépasser les 1607 heures annuelles.

Depuis des années, face à l'augmentation de l'activité opérationnelle, nous réclamons des embauches proportionnelles à l'accroissement de cette activité.

Depuis des années, le SNSPP-PATS n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics et les décideurs quant à ces nombreuses dérives et de dénoncer leurs mauvaises pratiques en matière de ressources humaines.

Mais comme nous ne sommes considérés comme des partenaires sociaux que lorsqu'ils sont en difficulté, ils n'ont bien évidemment pas voulu nous prendre au sérieux. A croire qu'ils ont toujours raison et que nous avons toujours tort !

Une chose est sûre la cours de justice de l'union européenne (CJUE), elle, n'est pas leur partenaire, elle ne donne pas de conseil, elle dicte le droit !

Certes, ce n'est pas encore le cas pour nous de façon générale, mais combien de temps va t-il falloir attendre avant que le couperet ne tombe ?

Soyez certain(es) que le SNSPP-PATS veillera à ce que ce ne soit pas les SPP qui payent l'addition et à ce que le service public que nous défendons soit encore et toujours rendu à l'ensemble de nos concitoyens!